

CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLETTES

DATES	
19 septembre 2020	Date limite de réception des inscriptions par courrier ou courriel par la Ligue régionale Auvergne Rhône-Alpes
22 septembre 2020	Diffusion par le CNB du nombre d'équipes qualifiées pour la Phase Nationale
27 septembre 2020	Phase régionale à ST ETIENNE Horaires prévisionnels si <12 doublettes : Dimanche 27 novembre 08h50 - 12h15 (2x4 lignes) et 13h45 - 16h00 (finale 2x3 lignes)
22 novembre 2020	Finale Nationale à SAINT-JULIEN-LES-METZ (Dames et Messieurs)
INSCRIPTIONS	16,5 € par joueur soit 33 € par doublette (hors montant des parties) Une facture sera transmise aux clubs à l'issue de la phase régionale le mardi suivant la compétition Le règlement de cette facture devra se faire sous 10 jours auprès du secrétariat de la Ligue
DESTINATAIRE DES INSCRIPTIONS	M. <u>Daniel PEDICO</u> 5, rue Charcot 38300 BOURGOIN-JALLIEU Téléphone : 06 62 02 35 58 Courriel : daniel.pedico@bbox.fr (domicile) ou daniel.pedico@poma.net (bureau)
Listing de référence	Listing des catégories publié le 29 juillet 2020

CHAMPIONNAT FEDERAL DOUBLETES EXCELLENCE

DATES		
14 septembre 2020	Date limite de réception des inscriptions par courrier ou courriel par le district AUVERGNE (départements 03 - 15 - 43 -63)	
19 septembre 2020	Date limite de réception des inscriptions par courrier ou courriel par le district RHONE-ALPES (départements 01 - 07 - 26 - 38 - 42 - 69 - 73 -74)	
23 septembre 2020	Diffusion de la répartition par district du nombre d'équipes qualifiées pour la phase régionale	
20 septembre 2020	Phase district	AUVERGNE : Bowling AVERMES MOULINS
26 et ou 27/09/2020		RHONE-ALPES : Bowling de SAVIGNEUX
31 octobre 2020	Date limite pour valider la participation à la finale régionale (hors repêchage)	
Samedi 21/11/2020	Finale régionale Dames au bowling de Roanne	
Dimanche 22/11/2020	Finale régionale messieurs au bowling de Roanne	
ENGAGEMENT PHASE DISTRICT	<p>33,00 € par doublette (hors montant des parties)</p> <p>Une facture sera transmise aux clubs à l'issue de la phase district le mardi suivant la compétition</p> <p>Le règlement de cette facture devra se faire sous 10 jours auprès du secrétariat de la Ligue</p>	
ENGAGEMENT PHASE REGIONALE	<p>Il n'y a pas de droit d'engagement</p> <p>Les frais de parties (54,40 € par doublette) feront l'objet d'une facture qui sera transmise aux clubs le 10 octobre pour un paiement au plus tard le 31 octobre.</p> <p>Seule la réception du chèque aura valeur de confirmation de l'engagement.</p>	
DESTINATAIRES DES INSCRIPTIONS	<p>District AUVERGNE</p> <p>M. André MOREAU Résidence la Closerie 3 route de Mptredon 43000 LE PUY EN VELAY</p> <p>Téléphone : 06 47 74 18 81</p> <p>Courriel : ajm15000@gmail.com</p>	
	<p>District RHONE-ALPES</p> <p>M. Bernard BORREL Tirieu 38510 COURTENAY</p> <p>Téléphone : 06 70 45 55 83</p> <p>Courriel : bernard.borrel@orange.fr</p>	
Listing de référence	Listing des catégories publié le 29 juillet 2020	

CHAMPIONNAT FEDERAL DOUBLETES HONNEUR

DATES	Les dates limites d'inscription sont fixées par chaque Comité Départemental
19 septembre 2020	Actions des présidents de CD : Date limite de transmission par courriel de l'état des engagements par département : - Au secrétariat de la Ligue AURA (daniel.pedico@bbox.fr) - à cnb.engagement@ffbsq.org
23 septembre 2020	Diffusion de la répartition des équipes qualifiées pour les phases district par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes
27 septembre 2020	Phase départementale (lieux et horaires définis par les comités départementaux)
31 octobre 2020	Date limite pour valider la participation à la finale district (hors repêchage)

21 novembre 2020	Finale district	AUVERGNE : BOWLING DU BREZET CLERMONT-FERRAND
		RHONE-ALPES : BOWLING D'ANNECY

INSCRIPTIONS	16,5 € par joueur soit 33 € par doublette (hors montant des parties) Une facture sera transmise aux Comités Départementaux à l'issue de la phase départementale
---------------------	--

DESTINATAIRE DES INSCRIPTIONS	Mme ou M. les présidents des comités départementaux (ou leur représentant)
--------------------------------------	--

ENGAGEMENT PHASE DISTRICT	Il n'y a pas de droit d'engagement Les frais de parties des 8 lignes éliminatoires (54,40 € par doublette) feront l'objet d'une facture qui sera transmise aux clubs le 10 octobre pour un paiement au plus tard le 31 octobre. Seule la réception du chèque aura valeur de confirmation de l'engagement. A l'issue de la compétition, une facture de 40,8 € sera transmise aux clubs ayant eu des finalistes
----------------------------------	--

Listing de référence	Listing des catégories publié le 29 juillet 2020
-----------------------------	---